

**Date de la convocation :**  
17 avril 2009

**Le 28 avril 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.**

**Date d'affichage de la convocation :**  
17 avril 2009

**Membres présents** : M. CADEC, Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN (arrivé à la délibération n°4), Mme RAULT, M. DELOURME, Mme LE GAGNE, MM. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoint.

**Nombre de conseillers municipaux :**

• **en exercice** .....43

M. FUAN, Mmes RIO, MINET, MM. CROCHET, LORANT (arrivé à la délibération n°4), Mme DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR, Mmes LEBRETON (arrivée à la délibération n°5), GRONDIN, MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, Mme BOULDE, M. BOIVIN, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

• **Présents à l'ouverture** ..32

• **Absents ayant donné pouvoir**..... 10

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- M. CADEC donne pouvoir à M. BONNIN (à partir de la délibération n°25)
- M. LE RUN donne pouvoir à Mme LE GONIDEC
- Mme BOT donne pouvoir à Mme GRONDIN
- M. ROBERT donne pouvoir à M. BENAY
- M. MARMIGNON donne pouvoir à M. BLEGEAN
- Mme SOULIMAN donne pouvoir à Mme LE GAGNE
- Mme PIAT donne pouvoir à Mme DE LAVENNE
- Mme LEBRETON donne pouvoir à Mme RIO (jusqu'à la délibération n°4 incluse)
- M. LE BERE donne pouvoir à Mme MEYER
- Mme LEFAUCHEUR donne pouvoir à Mme HUBERT

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir** : ..... 0

**Transmission en Préfecture le :**  
30 avril 2009  
sauf la délibération n°31  
transmise le 04 mai 2009

**Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :**

- Sortie de M. BOURQUARD à la délibération n° 21, retour à la n°22
- Sortie de M. GUENIFFEY à la délibération n° 21, retour à la n°22
- Sortie de M. BOIVIN à la délibération n° 24, retour à la n°27
- Départ de M. CADEC à la délibération n°25
- Sortie de Mme LE GONIDEC à la délibération n° 25, retour à la n°26
- Sortie de M. IBNYASSIN à la délibération n° 25, retour à la n°26
- Sortie de Mme DIOURON à la délibération n°29, retour à la n°31

**Date d'affichage du compte-rendu :**

6 mai 2009

**Publication au recueil des actes administratifs le :**

5 mai 2009

**Secrétaire de séance :**  
- M. BEN ABDELWAHAB

La séance est levée à 21 heures 45.

### **1 – Modification des statuts de Saint-Brieuc Agglomération**

Le Conseil Municipal approuve les modifications apportées aux statuts de Saint-Brieuc Agglomération ci-annexés à la délibération.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 32

Pouvoirs : 9

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **2 - Création d'emplois saisonniers – Modalités de recrutement et de rémunération - Année 2009**

Le Conseil Municipal décide la création des emplois de non-titulaires saisonniers figurant dans le tableau annexé à la délibération, fixe les niveaux de rémunérations et les modalités de recrutement et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2009 de la Ville.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 32

Pouvoirs : 9

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **3 - Règlement intérieur du Crématorium de Saint-Brieuc**

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme MINET

Présents : 32

Pouvoirs : 9

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **4 - Budget de la Ville – Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits - Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte les autorisations spéciales d'ouverture et de virements de crédits telles qu'indiquées dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 33

Voix Pour : 33

Voix Contre : 0

Abstentions : 10 (opposition)

### **5 - Budget annexe des parkings – Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte les autorisations spéciales d'ouverture et de virements de crédits telles qu'indiquées dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Total : 43

Exprimés : 33

Voix Pour : 33

Voix Contre : 0

Abstentions : 10 (opposition)

### **6 - Budget annexe de l'eau – Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte les autorisations spéciales d'ouverture et de virements de crédits telles qu'indiquées dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **7 - Budget annexe de l'assainissement – Décisions modificatives d'ouverture et de transfert de crédits – Exercice 2009**

Le Conseil Municipal adopte les autorisations spéciales d'ouverture et de virements de crédits telles qu'indiquées dans la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **8 - Confrérie de la Coquille Saint-Jacques – Attribution d'une subvention**

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 500 € à la Confrérie de la Coquille Saint-Jacques.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **9 - Ordre des avocats du barreau de Saint-Brieuc – 16<sup>ème</sup> Colloque de la Saint-Yves - Attribution d'une subvention**

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Ordre des Avocats du Barreau de SAINT-BRIEUC pour l'organisation du 16<sup>ème</sup> colloque de la Saint-Yves qui se tiendra le 16 mai 2009 à TREGUIER.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M. DREVES)

### **10 - Association Nautique du Légué – Attribution d'une subvention**

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 200 € à l'Association Nautique du Légué.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

### **11 - Collège de médecine d'urgence de Bretagne – 9<sup>ème</sup> congrès – Attribution d'une subvention**

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 500 € au Collège de Médecine d'Urgence de Bretagne.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 42
Voix Pour : 42	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	Ne prend pas part au vote : 1 (M. ALIPOUR)

### **12 - Agence de Développement Economique - Concours de la création d'entreprises - Attribution d'une subvention**

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Agence de Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

### **13 - Centre Ville – Ouest - Ouverture partielle à l'urbanisation de la zone NA dite de la Corderie – Projet de construction de quatre immeubles collectifs dont une résidence sénior de 130 logements – Lancement de la concertation**

Le Conseil Municipal approuve le projet de construction présenté par NEXITY, donne son accord pour que le dossier soit soumis à la concertation publique et décide de lancer la concertation publique dans les conditions suivantes :

- mettre à la disposition du public le dossier de concertation à l'hôtel de Ville et à l'espace de proximité Ouest dès le 11 mai 2009,
- faire paraître une annonce légale dans le Ouest France pour annoncer la concertation publique,
- insérer un article d'information dans le Griffon,
- transmettre un courrier d'information aux riverains et propriétaires les plus proches de l'opération,
- organiser une réunion publique.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 33
Voix Pour : 33	Voix Contre : 0	Abstentions : 10 (opposition)	

### **14 - Quartier des Villages - Ouverture à l'urbanisation des zones NA entre le boulevard de l'Atlantique et la rue de Jersey – Projet de construction de quatre immeubles collectifs, de 10 maisons de ville et aménagement d'un lotissement pour maisons individuelles – Lancement de la concertation**

Le Conseil Municipal approuve le projet de construction de 4 immeubles collectifs, dont 2 destinés au logement social dans le cadre de l'ANRU, de 10 maisons de ville et d'un lotissement d'une quinzaine de lots pour maisons individuelles, donne son accord pour que le dossier soit soumis à la concertation publique et décide de lancer la concertation publique dans les conditions suivantes :

- mettre à la disposition du public le dossier de concertation à l'hôtel de Ville et à l'espace de proximité Ouest dès le 11 mai 2009,
- faire paraître une annonce légale dans le Ouest France pour annoncer la concertation publique,
- insérer un article d'information dans le Griffon,
- transmettre un courrier d'information aux riverains et propriétaires les plus proches de l'opération,
- organiser une réunion publique.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstentions : 2 (M. LE BERE, Mme MEYER)	

### **15 - Projet de Rénovation Urbaine de l'Agglomération Briochine– Avenant simplifié n°2 à la convention contractée avec l'ANRU le 21 décembre 2006**

*Avec l'accord de l'assemblée, Monsieur le Maire demande à Monsieur COLIN-LE MOUELLIC , chargé de mission du cabinet "Espacité", d'apporter un complément d'information (suspension de séance de 19 h 40 à 19 h 50).*

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant simplifié n°2 à la convention contractée avec l'ANRU le 21 décembre 2006 et autorise Monsieur le Maire à signer aux côtés de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, de l'Etat et des partenaires concernés ledit avenant simplifié n°2 ci-annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Total : 43

Exprimés : 34

Voix Pour : 34

Voix Contre : 0

Abstentions : 9

(M. LE BERE, Mme LEFAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, Mme MEYER, M. BOURQUARD)

### **16 - Tertre Notre Dame – Bois Boissel – Acquisition d'une parcelle en nature de bois-taillis**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n°207, d'une contenance de 3 386 m<sup>2</sup>, auprès de Monsieur et Madame Michel SAUER demeurant 22 rue Auguste Pavie à SAINT-BRIEUC, au prix net vendeurs de 3 386 euros, tous les frais notariés étant à la charge des vendeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir et notamment l'acte authentique constatant le transfert de propriété de la parcelle ci-dessus désignée dans le domaine privé de la commune ; ledit acte sera reçu par Maître Bruno SIMON, notaire à SAINT-BRIEUC, 8 rue du Combat des Trente.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **17 - Réalisation d'un réseau de communications électroniques à haut débit - Convention de servitude avec Armor Connectic**

Le Conseil Municipal autorise la Société ARMOR CONNECTIC, à établir à demeure, moyennant le versement d'une indemnité annuelle identique à celle prévue à l'article n° 1 du décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 pour le domaine public routier, des équipements souterrains de communications électroniques dans une bande de 3 m de large, sur une longueur totale d'environ 1 578 ml sur les parcelles CN 180, CN 179, CN 373, CN 182, CN 75, CN 73, CN 72, CO 485, CO 546, CO 630, CS 502 à Saint-Brieuc, et AD 13 à Ploufragan, appartenant à la Ville, approuve les termes de la convention de servitudes annexée à la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout acte nécessaire, les frais liés à l'acte étant à la charge de la société ARMOR CONNECTIC.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **18 - Rue de Paimpont – Rue du Vau Méno – Réalisation d'une ligne électrique souterraine – Conventions de servitude avec E.R.D.F.**

Le Conseil Municipal autorise E.R.D.F. (Electricité Réseau Distribution France – Services COTES D'ARMOR), représenté par la Société A.M.T.P., à établir à demeure et gratuitement, dans une bande de 2 m de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 133 m sur les parcelles AH 177, AI 177 et AI 131 appartenant à la Ville, conformément au plan ci-joint, les frais d'acte étant à la charge d'E.R.D.F, approuve les termes de la convention de servitudes annexée à la délibération et Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que l'acte authentique à intervenir.

RAPPORTEUR : M. CADEC

Présents : 35

Pouvoirs : 8

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **19 - Protection du bassin versant du Gouët – Etudes pour des aménagements bocagers et l'entretien de la rivière – Convention constitutive d'un groupement de commandes**

Le Conseil Municipal décide de mener, en partenariat avec 9 communes-membres de Saint-Brieuc agglomération (Saint-Brieuc, La Méaugon, Langueux, Plérin, Ploufragan, Saint-Donan, Saint-Julien, Trégueux, Trémuson), d'une part, et les deux communautés de commune (Centre Armor Puissance 4 et Quintin communauté), d'autre part, des études pour la protection du bassin versant du Gouët : "Breizh Bocage" et "rivière", décide de participer à hauteur de 54,80% des dépenses après subvention aux dites études, approuve les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure pour l'année 2009, associant l'ensemble des partenaires pour la réalisation de ces études, dit que la Ville de Saint-Brieuc sera le coordonnateur du groupement

de commandes, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et indique que les dépenses et les subventions seront intégrées au budget environnement de la ville.

RAPPORTEUR : M. CADEC

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

#### **20 - Entretien des points d'apport volontaire "Ecospaces" – Convention entre la Ville et Saint-Brieuc Agglomération**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de nettoyage par Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor des écospaces implantés sur la commune de Saint-Brieuc, précise que la convention, à conclure pour une durée de trois ans, prendra effet le 1<sup>er</sup> février 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : M. CADEC

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

#### **21 - Téo – Ligne de bus à haut niveau de service – Engagement de la concertation préalable**

Le Conseil Municipal approuve les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable relative au projet TEO que la communauté d'Agglomération compte mettre en œuvre.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 33	Pouvoirs : 8	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

#### **22 - Secteur Jeunesse prévention de la délinquance – Subventions aux associations - Année 2009**

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions annexées à la délibération représentant un montant total de 115 887 €, approuve les termes des conventions financières avec le Comité de Quartier de la Croix Saint-Lambert et l'association Police Sports Prévention et autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

#### **23 - Secteurs Enfance et Jeunesse– Attribution de subventions – 1<sup>er</sup> volet année 2009**

Le Conseil Municipal affirme sa volonté de soutenir les projets des associations suivantes :

- La régie de quartiers pour l'organisation de sorties familiales et de loisirs de proximité durant l'été,	2 050 €
- L'Association Vacances et Familles pour l'organisation de départ en week-end durant l'été,	650 €
- L'association Vis Comica pour son partenariat à l'organisation du 20 <sup>ème</sup> anniversaire de la Ludothèque,	1 350 €
- L'Association Bébés en avance pour ses actions autour des naissances prématurées,	200 €
- L'association Jeunes Avenir 22 pour sa participation à un rassemblement le 29 mai 2009,	200 €
- Les Eclaireurs de France pour ses activités éducatives en direction des jeunes,	2 000 €
- L'Amicale Laïque pour l'organisation d'un centre de vacances.	2 000 €

représentant un montant total de 8 450 € et approuve les termes des conventions financières avec la Régie des Quartiers et l'Amicale Laïque de Saint-Brieuc. Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstentions : 0	

#### **24 - Ecoles publiques briochines – Périmètres d'inscriptions scolaires**

Le Conseil Municipal décide de conserver les périmètres d'inscriptions scolaires existants pour les écoles suivantes :

Baratoux élémentaire	Guy Ropartz maternelle
Brèche aux Cornes élémentaire	Françoise Dolto maternelle
Cesson-Bourg élémentaire	Cesson-Bourg maternelle
Croix Rouge élémentaire	Croix Rouge maternelle
Hoche élémentaire	Guébriant maternelle
Jacques Brel élémentaire	Jacques Brel maternelle
La Vallée élémentaire	Balzac maternelle
Les Merles primaire	Curie maternelle

Le Conseil Municipal décide de modifier les périmètres d'inscriptions scolaires du secteur SUD-EST :

1. pour renforcer l'école maternelle Etablette en attribuant à cette école les rues Victor Segalen et Jules Vallès initialement rattachées à l'école maternelle Ville Bougault.
2. pour stabiliser l'école élémentaire Beauvallon, en attribuant à cette école une partie de la rue Paul Bert, des n° 65 à 85 et 74 à 88, ainsi que les rues Louis Braille, Léon Blum, Max Jacob, Marc Seguin, la Côte aux Maris, des Cheminots, place Jacquart, initialement rattachées à l'école élémentaire Poutrin.

et de modifier les périmètres d'inscriptions scolaires du secteur OUEST :

- pour renforcer l'école primaire Yves Dollo-Les Villages :
  - en attribuant à cette école la totalité de la rue du Vau Gicquel dont une partie (des n°1 à 5 et 2 à 38) était rattachée aux écoles du site Grand Clos,
  - en attribuant aussi à cette école, les rues du Tertre Boissel, du Vieil Etang, du Clos Louis, initialement rattachées aux écoles du site Grand Clos.
- pour stabiliser l'école primaire Ville Hellio et les écoles du Grand Clos :
  - en attribuant à l'école Ville Hellio la rue Palasne de Champeaux, initialement rattachée aux écoles maternelle et élémentaire du site Berthelot, et la totalité de la rue de Provence dont une partie (des n°1 à 27 et 2 à 26) était rattachée aux écoles du site Grand Clos,
  - en attribuant aussi à l'école Ville Hellio, une partie de la rue Bagot (des n°1 à 45 et de 2 à 36) initialement rattachée à l'école primaire Jean Nicolas,
  - en attribuant aux écoles du site Grand Clos une partie de la rue Bagot (des n°47 à 61 et de 38 à 54) initialement rattachée à l'école primaire Jean Nicolas.

Le Conseil Municipal exprime sa volonté de permettre le maintien de la cinquième classe de l'école des Merles afin d'inscrire cette école durablement dans le paysage scolaire briochin en prenant des mesures susceptibles de renforcer ses effectifs autour de trois préconisations :

- orientation des nouvelles inscriptions des élèves des communes extérieures,
- orientation des inscriptions des enfants des gens du voyage compte tenu de la proximité de l'aire d'accueil de Chaptal,
- orientation vers cette école selon les dérogations sollicitées par les familles dans le secteur centre.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 34

Pouvoirs : 8

Total : 42

Exprimés : 32

Voix Pour : 32

Voix Contre : 0

Abstentions : 9

(M. LE BERE, M. BOIVIN, Mme LEFAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, Mme MEYER, M. BOURQUARD)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme GACEL)

## **25 - Ecoles publiques briochines – Attribution de subventions aux projets exceptionnels (complément 2<sup>ème</sup> trimestre – 2008/2009)**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association USEP Brèche aux Cornes et dit que cette subvention sera versée en fonction de l'état d'avancement du projet et des justificatifs fournis par les écoles.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 31

Pouvoirs : 8

Total : 39

Exprimés : 39

Voix Pour : 39

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

## **26 - Collèges publics de Saint-Brieuc – Avenant n°2 à la convention "Entretien courant" avec le Département**

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention signée le 30 janvier 1987 avec le Département des Côtes d'Armor prorogeant la durée de validité de la convention initiale à l'année 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **27 - Centre de vacances et centres de loisirs municipaux – Tarifs 2009**

Le Conseil Municipal approuve la grille tarifaire annexée à la applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 pour l'ensemble des Centres de Loisirs Sans Hébergement et les centres de vacances municipaux d'été et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009/2010 pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement municipaux Guébriant, Brèche aux cornes et Croix Rouge ouverts sur l'année scolaire et dit que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **28 - Subventions aux associations culturelles et équipes artistiques - Année 2009 / 3<sup>ème</sup> tranche**

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions figurant dans le tableau ci-annexé, représentant un montant total de 83 360 € (20 800 € au titre des aides aux projets et 62 560 € au titre du fonctionnement), approuve les termes des conventions financières avec l'association "Djabotu Binghi", le comité de quartier de la Croix Saint-Lambert et l'association "la Citrouille" et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **29 - Bibliothèques / organisation d'un jeu concours musical dans le cadre du festival ART ROCK 2009**

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'organisation du jeu-concours tel qu'elle figure dans le règlement annexé à la présente délibération.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **30 - Musée d'art et d'histoire – Exposition 2009 du Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne**

Le Conseil Municipal approuve le principe de la tenue de cette exposition co-élaborée avec le FRAC Bretagne et le Musée d'Art et d'Histoire qui aura lieu du 20 juin au 27 septembre 2009 sur le thème du "Portrait dans tous ses états", apporte une participation financière de 10 500 €, et approuve les termes de la convention ci-annexée qui précise les modalités financières et d'organisation de l'exposition. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **31 - Projet d'implantation des nouveaux locaux du CEFEDEM à la cité de la musique et de la danse**

Le Conseil Municipal approuve le projet de création de nouveaux locaux pour le Cefedem à Saint-Brieuc, décide l'implantation de l'antenne du Cefedem sur le terrain de la Cité de la musique et de la danse, approuve le principe de la cession du foncier (500 m<sup>2</sup>, sis rue Jean Rioche) pour l'euro symbolique, approuve le principe d'allouer au Cefedem une subvention d'équipement de la Ville pour la réalisation de ce projet, qui fera l'objet d'une prochaine délibération pour en arrêter définitivement le montant et dit que les crédits seront inscrits au Budget supplémentaire de la Ville au cours de l'année 2009.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **32 - Passeport jeunes TI PASS – Chèque multi-activités – Remboursement aux associations et recouvrement auprès du Département des Côtes d'Armor**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements, sous forme de subvention, du montant des chèques ti-pass qui lui ont été remis par les associations signataires de la convention de partenariat et de recouvrer la recette équivalente auprès du Département des Côtes d'Armor suivant le tableau annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 2  
(M. BLEGEAN et BOURQUARD)

### **33 - Aide au sport fanion – Solde saison 2008/2009 – Subvention à Saint-Brieuc BMX**

Le Conseil Municipal décide l'attribution du solde de subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Saint Brieuc BMX au titre du sport fanion.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### **34 - Secteur sportif – Subventions aux projets 2009 – 2<sup>ème</sup> tranche**

Le Conseil Municipal décide l'attribution aux associations des subventions telles qu'énumérées dans la délibération, représentant un montant total de 17 500 €..

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 2  
(M. BLEGEAN et BOURQUARD)

### **35 - Aide au sport amateur de haut niveau – Solde saison sportive 2008/2009**

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions telles qu'énumérées dans la délibération pour un montant total de 32 850 €.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 1  
(M. BLEGEAN)

### **36 - Solidarité internationale – Attribution de subventions de fonctionnement et d'aide aux projets – Année 2009**

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions de fonctionnement et d'aides aux projets, aux associations, pour un montant total 12 000 €, dont 5 300 € au titre du fonctionnement et 6 700 € au titre des projets, selon la répartition figurant au tableau annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 2  
(M. MAYEUX et BOURQUARD)

### **37 - Démocratie locale – Attribution de subventions de fonctionnement et d'aides aux projets – Année 2009**

Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions de fonctionnement et d'aides aux projets aux associations ainsi qu'aux comités de quartiers ; représentant un montant total respectif de 83 470 € (fonctionnement 78 170 € et projets 5 300 €) et 12 400 € (fonctionnement 7 300 € et projets 5 100 €), conformément aux tableaux n°1 et 2 annexés à la délibération, décide l'attribution des subventions de fonctionnement aux organisations syndicales, représentant un montant total de 5 550 €, selon la répartition figurant au tableau n°3 annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 2  
(M. MAYEUX et Mme HUBERT)

### 38 - Gens du Voyage – "Création et gestion des aires de grand passage" - Transfert de compétence à Saint-Brieuc agglomération

Le Conseil Municipal autorise le transfert de compétences « création et gestion des aires de Grand Passage » à la Saint-Brieuc – Agglomération.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

### 39 - Désignation d'un suppléant pour la Commission Locale des Charges Transférées

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du membre suppléant et désigne Monsieur Pierre DELOURME, pour représenter la Ville, en qualité de suppléant, au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées instituée par la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 34

Pouvoirs : 9

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstentions : 0

## Délégation du Conseil au Maire –Décisions en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°1 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2008, modifiée par délibération n° 1 du 31 mars 2009.

### 1 – Actions en justice

⇒ Décision du 26 mars 2009 désignant Maître THOME du cabinet d'avocats COUDRAY sis 14, avenue du Sergent Maginot à Rennes pour représenter les intérêts de la Ville dans l'instance engagée par la SCI BP, propriétaire de l'ensemble immobilier situé 9, rue de Penthièvre estimé à 94 973 € par le juge de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc.

### 2 - Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans

(B)= briochin (NB)= non briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
ASPTT – Section Cyclisme (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 8 mars 2009	19 janvier 2009	Gratuité
Association Nationale des Retraités de la Poste et de France Télécom (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 31 mars 2009	19 janvier 2009	Gratuité
<b>Sporting Club Briochin</b> (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 28 février 2009	21 janvier 2009	Gratuité
Kick Boxing Full Contact Briochin (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 21 février 2009	12 février 2009	Gratuité
<b>Association des Anciens Elèves de l'Ecole Saint Ilan</b> (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 7 mars 2009	12 février 2009	Gratuité
<b>Club de Judo Amicale Laïque</b> (B)	Location de la Grande Salle de Robien les 20 et 21 juin 2009	3 mars 2009	Gratuité
<b>Association "Les Fennecs"</b> (NB)	Location de la Grande Salle de Robien le 6 juin 2009	10 mars 2009	889 €
<b>94<sup>ème</sup> Section des Médailleurs Militaires</b> (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 19 avril 2009	16 mars 2009	Gratuité

### 3 - Conventions d'occupation de locaux scolaires

(B)= briochin

<b>LOCATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA CONVENTION</b>	<b>DATE DE CONVENTION</b>	<b>LOYER</b>
<u>Association des parents d'élèves de Beauvallon et de la Ville Bougault</u>  (B)	<u>ECOLE ELEMENTAIRE BEAUVALLON</u>  Mise à disposition à l'association des parents d'élèves de Beauvallon et de la Ville Bougault, du préau, des sanitaires, des accès de l'école élémentaire Beauvallon, le dimanche 15 mars de 7 h 30 à 19 h 00 pour un vide grenier.	20 janvier 2009	Gratuit
<u>Ensemble Traditionnel du Pays de Gouët</u>  (B)	<u>ECOLE JACQUES BREL</u>  Mise à disposition à l'Ensemble Traditionnel du Pays de Gouët, de la grande salle pour la danse et de la salle d'arts pour la musique, les dimanches 15 mars et 19 avril de 9 h à 18 h dans le cadre de leurs activités.	9 mars 2009	Gratuit
<u>Parents d'élèves Hoche et Guébriant</u>  (B)	<u>ECOLE GUEBRIANT</u>  Convention autorisant les parents d'élèves de Hoche et Guébriant à occuper l'école Guébriant le dimanche 10 mai 2009 en vue d'organiser un vide grenier de 6 h 30 à 20 h 00.	17 mars 2009	Gratuit